

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

TRANSITION BAS CARBONE

Accompagner les agriculteurs isérois dans leurs démarches bas carbone

- La labélisation Bas Carbone : objectifs, nature des projets labélisés, mode de financements des projets bas carbone
- Rôle de la Chambre d'Agriculture de l'Isère dans l'accompagnement des projets bas carbone

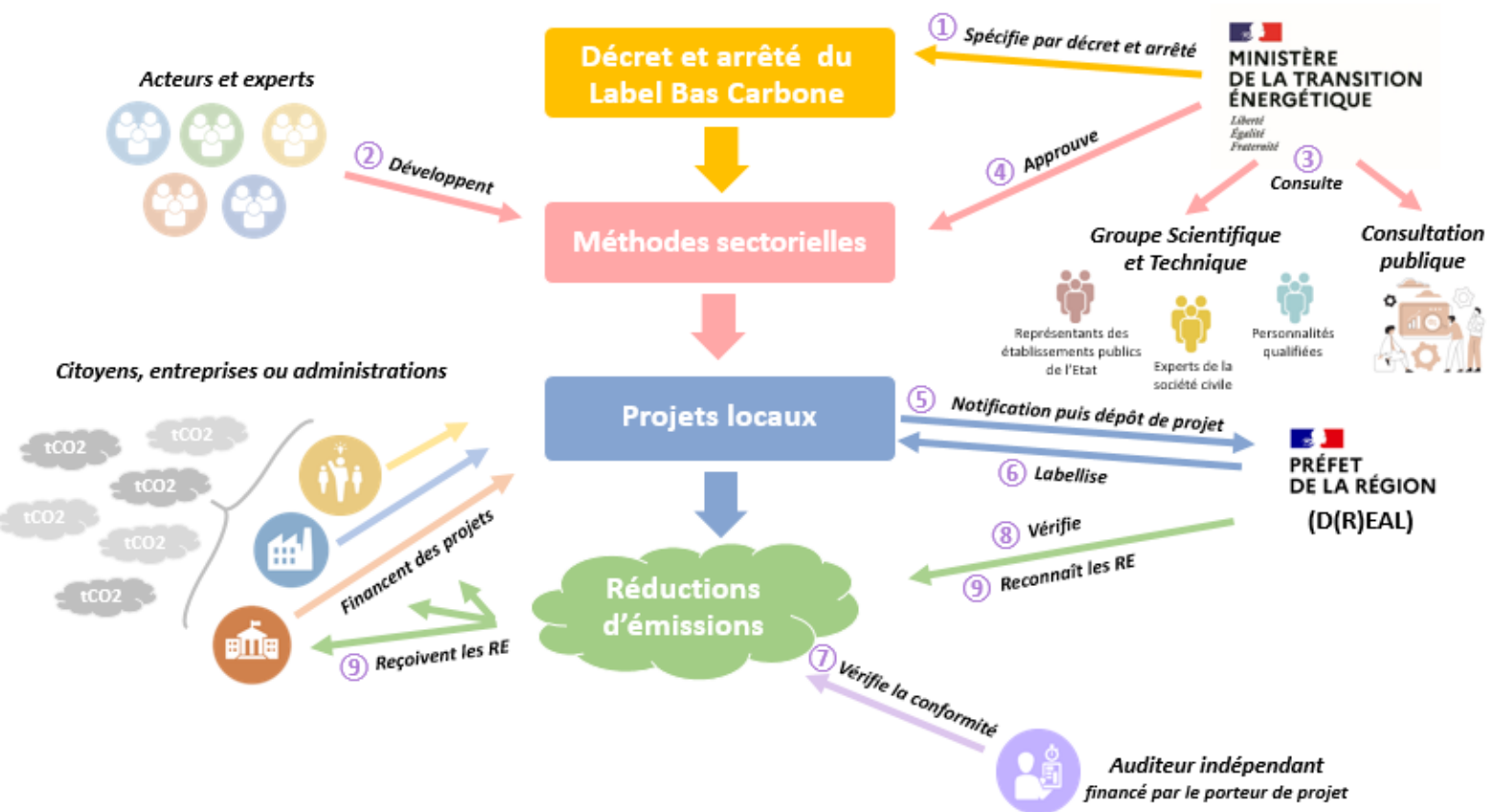
La labélisation Bas Carbone

Créé par le **Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire**, le **Label Bas Carbone** a pour objectif de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050 de la France.

La labélisation s'adresse à l'ensemble des acteurs souhaitant développer des **projets de réduction des émissions de GES ou de séquestration du carbone** et ainsi d'accompagner la transition écologique à l'**échelon territorial**. Outre la réduction d'émissions de GES générée, les projets respectent une **intégrité environnementale** et génèrent de nombreux **co-bénéfices**.

Les **collectivités, les entreprises ou les citoyens** peuvent, grâce au cadre du Label Bas Carbone, rémunérer des actions bénéfiques pour le climat, sur **une base volontaire et compenser leurs émissions de GES**.

Le Label Bas Carbone permet de **certifier** des réductions d'émissions de GES ou de certifier du carbone additionnel stocké. Il permet ainsi de **garantir le bon usage des financements**.



Plus d'infos sur :

Le site du ministère de l'Ecologie : www.label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr

Exemples de leviers Bas Carbone :

- Planter des haies, maintenir et entretenir les haies
- Développer la méthanisation
- Produire de l'énergie photovoltaïque, installer du solaire thermique
- Augmenter la part d'herbe dans la ration des ruminants, augmenter la durée de pâturage
- Remplacer le tourteau de soja importé par des matières premières locales



Comment est fixé le montant du financement ?

Le prix de la tonne de carbone (crédit carbone) est décidé de gré à gré entre le porteur de projet et le(s) financeur(s). L'objectif de ce label est de pouvoir financer un projet dans sa globalité, en fonction du coût du projet (investissement et main d'œuvre, accompagnement technique, etc.)

A titre indicatif, pour les projets déjà labellisés, des fourchettes de « prix en €/tCO₂ » se dessinent : entre 8 et 125 €/tCO₂ pour une moyenne de 35 €.

Quel rôle de la Chambre d'Agriculture de l'Isère ?

Depuis, 2022, la Chambre d'Agriculture de l'Isère a conduit plus d'une trentaine de diagnostics carbone dans les exploitations du département. Certaines exploitations présentes des marges de manœuvre importantes pour améliorer leur empreinte carbone. Cependant, les leviers d'action ont un coût pour les agriculteurs.

La Chambre d'Agriculture de l'Isère souhaite donc :

- Identifier des financeurs locaux potentiels et intéressés par le cadre de la labélisation Bas Carbone
- Garantir une juste rémunération des agriculteurs en fonction du budget prévisionnel du projet.
- Assurer la gestion administrative et le soutien logistique du projet : notification, suivi dépôt auprès du ministère, certification par un organisme indépendant ;
- Assurer la réalisation du diagnostic carbone initial et final de l'exploitation (évaluation de l'empreinte carbone, identification des possibles leviers d'action à mettre en œuvre) ; l'évaluation de la mise en œuvre du projet à mi-parcours

Vos interlocuteurs

Nina LOPEZ

06.33.44.19.37

34 rue du rocher de Lorzier – 38430 Moirans

www.isere.chambres-agriculture.fr

